

Fermeture de l'office de poste

En fin d'année 2019, la Poste a annoncé officiellement aux Autorités communales sa décision de fermer l'office postal de Perly. Le Conseil administratif va informer la Commission Fédérale de la Poste (PostCom), instance de surveillance de la Poste, de son opposition à cette décision.



Au cours des dernières années, le Conseil administratif a reçu à plusieurs reprises les représentants de La Poste. Dès la première rencontre demandée par la Poste, qui se voulait de concertation sur la situation de l'office de Perly, le Conseil administratif a senti que La Poste avait déjà pris la décision de fermer l'office. Tous ses arguments, notamment basés sur quelques données statistiques fournies par la Poste elle-même, afin de la faire revenir sur sa volonté, sont restés vains. Malgré ses demandes d'informations précises et détaillées sur la justification de la fermeture de notre office, alors que la plupart des offices alentours ont fermé, la Poste a refusé de fournir celles-ci, au motif principal que ces informations seraient confidentielles.

Opposition de la commune

A l'appui de la résolution du Conseil municipal votée à l'unanimité le 18 octobre 2018, demandant à l'exécutif de s'opposer à la fermeture de l'office de Perly, le Conseil administratif avait d'ores et déjà communiqué aux représentants de la Poste l'opposition de la

commune à une éventuelle décision de fermeture de l'office. C'est le 18 décembre dernier qu'il a reçu la décision formelle de la Poste.

L'office de poste sera remplacé par

une agence postale qui ouvrira dans un commerce partenaire de la Poste, choisi par elle à Perly. Les cases postales seront maintenues sur la commune, à un endroit à déterminer. Un Postomat devrait également être conservé sur notre territoire. L'avenir du bâtiment de l'office de poste de Perly n'est pas connu de la commune.

Le recours à cette agence postale offrira, malgré une diminution des prestations fournies, quelques avantages aux habitants, comme celui d'horaires d'ouverture plus étendus que ceux actuels de la Poste, le paiement avec des cartes Maestro et V PAY, ou l'installation sur le territoire communal d'un automate My Post 24 pour la récupération de colis.

Le Conseil administratif entend néanmoins notifier son opposition à la décision de la Poste par la voie prévue par la législation : une demande d'examen de cette décision par la Commission Fédérale de la Poste « PostCom », même si les représentants de La Poste ont averti la commune sur ses très faibles chances d'obtenir gain de cause.

EDITO



La fin de l'année 2019 a vu l'attention des Genevois, au travers des médias, se porter sur Perly-Certoux suite aux regrettables événements sécuritaires survenus sur notre territoire et qui ont marqué l'esprit des habitants de notre commune. Pour vous informer sur les mesures prises et répondre à vos questions, nous avons organisé avec les forces de l'ordre, une soirée consacrée à ces événements et à la sécurité à laquelle vous avez été nombreux à participer.

Le Collectif interculturel de médiation s'est présenté à vous lors du vernissage de l'exposition « Les médiateurs se mouillent » et d'une conférence, le samedi 7 décembre 2019 portant sur la médiation comme moyen de pratiquer une justice réparatrice. Elle aide en effet à prévenir, traiter et réguler les conflits, dans divers domaines : familial, scolaire, professionnel, de voisinage, avec des institutions, etc.

Nous retirons plusieurs enseignements de ces deux présentations publiques, dont l'importance des bonnes relations entre habitants, favorisées notamment par notre soutien aux nombreuses associations communales et leurs manifestations, et la nécessité d'autre part de développer des opportunités de rencontre ou de communication entre adolescents ou jeunes adultes avec les générations plus âgées. Cela permet une meilleure compréhension réciproque de leurs centres d'intérêt et favorise des relations sereines.

A une année du Bicentenaire de l'entrée de Perly-Certoux dans la Confédération, plusieurs idées doivent encore être développées, mais pourront-elles fédérer et rassembler toutes les générations ? Pour atteindre cet objectif, nous encourageons aussi les jeunes à nous soumettre des propositions. Nous comptons sur toutes et tous pour que cette fête soit la leur.

En ce début de nouvelle année, nous vous souhaitons, à vous et à vos proches, nos meilleurs vœux pour qu'elle soit excellente et que vous la traversiez en bonne santé.

Le Conseil administratif

Sommaire

Dossier : Perly-Certoux soigne la terre	p. 2	Découvrez les Mérites 2019	p. 4
Budget 2020 déficitaire : explications	p. 3	Photos des fêtes de fin d'année	pp. 3 - 4

dossier Environnement

Perly-Certoux soigne la Terre

Ce sont les petites gouttes qui font les océans, dit-on. A son échelle, la commune de Perly-Certoux participe à l'effort collectif pour un environnement plus sain par quelques actions : Bornes de recharge pour véhicules électriques, désherbage sans produits phytosanitaires, utilisation du sel de déneigement avec parcimonie...

En cas de chutes de neige, c'est le canton qui sonne l'alarme et prévient les communes. « Mais, nous examinons toujours la situation réelle, car l'alarme est la même pour toutes les communes, explique Olivier Fontaine. Or, il peut neiger à Versoix et pas chez nous ».

Salage parcimonieux

La règle suivie par la commune est un usage parcimonieux du sel, qui contient du chlorure de calcium et du chlorure de sodium. Afin d'éviter une trop grande dispersion dans la nature, en particulier dans les rivières, il n'est en principe pas répandu à titre préventif, car cela n'est généralement pas efficient. Selon les circonstances, le sel est épandu dans des endroits stratégiques comme les giratoires, les stops et les montées.

Pourrait-on utiliser du bois ou du gravier ? « La commune est responsable de sécuriser le parcours des bus sur son territoire, rappelle M. Fontaine, et pour cela, rien ne remplace le sel. » Celui utilisé par la commune est actif entre -10 et 0 degrés et dure très longtemps, car il est réactivé par le passage des voitures, ce qui permet d'en mettre peu.



Une dizaine de tonnes de sel en attente. Seront-elles utilisées cette année ?

Par ailleurs, gravier et bois ont l'inconvénient de devoir être balayés, sitôt la neige ou la glace partie.

L'innovation cette année sera un sel encore plus performant, qui sera mis sur les trottoirs. Ce sel devrait agir pendant trois jours, ce qui réduira la nécessité d'en mettre beaucoup.



L'eau chaude contre les mauvaises herbes

La commune va acquérir un désherbeur thermique à vapeur, une machine écologique à multiples applications.

Il s'agit d'une machine qui utilise de l'eau très chaude (jusqu'à 180 degrés) pour produire de la vapeur dispersée à basse pression sur les mauvaises herbes, qui sont brûlées. Le cimetière, les allées en gravier et les bords des routes subiront le passage de cet appareil.

Ecologique, puisque utilisé sans pesticides, précis, puisqu'il vise les mauvaises herbes dans un parterre de fleurs sans les abîmer, l'appareil pourra également être utilisé pour d'autres usages comme par exemple nettoyer des murs (action anti-graffitis).

La commune ne déneige pas tout !

Concernant le déneigement, il faut rappeler que la viabilité hivernale des trois routes cantonales qui traversent le territoire communal (soit la route de St-Julien, la route de Base et le chemin des Mattines) est assurée par le canton.

Les chemins privés doivent être déneigés par leurs propriétaires et l'accès aux commerces par les commerçants.

Budget déficitaire en 2020

La commune affiche un déficit budgétaire 2020 de CHF 418'617.-. Est-ce la conséquence du vote sur la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS) et du départ annoncé d'une grande entreprise ? Le point avec Fernand Savigny, Conseiller administratif délégué aux finances.

Un budget communal déficitaire, est-ce inquiétant ?

Un budget déficitaire est par principe pas souhaitable et doit être évité. Il deviendrait cependant préoccupant s'il devait se reproduire régulièrement dans l'avenir. La loi n'autorise d'ailleurs un déficit budgétaire que pour une période limitée et dans le respect de conditions strictes. Toutefois, compte tenu de l'entrée en vigueur de la RFFA au 1er janvier 2020, des dispositions transitoires ont été introduites dans la loi permettant aux communes les plus touchées par ses conséquences, dont la nôtre, de présenter pendant au maximum 5 ans un déficit ne dépassant pas le montant estimé de l'impact négatif de cette réforme sur les recettes fiscales, soit, pour nous, CHF 1'189'000.-. Le déficit de CHF 418'617.- prévu au budget, soit moins de 4% des recettes, est bien inférieur à ce montant, signe que des mesures ont pu être réalisées afin de compenser partiellement les effets de la RFFA, et alors même que de nouvelles charges sont prévues en 2020, comme le subventionnement de places de crèches dès la prochaine rentrée scolaire.

Peut-on imaginer une hausse des recettes fiscales ?

S'agissant des prévisions de recettes fiscales 2020, qui dépendent d'informations communiquées par le canton, elles comprennent une part importante d'incertitudes liées aux conséquences du départ en 2020 d'une importante société horlogère et son remplacement avec l'arrivée d'une non moins importante société du même secteur qui a racheté ses bâtiments. En effet, nos recettes fiscales, tant sur les personnes morales que sur les personnes physiques, dépendent du nombre de personnes employées par les sociétés sur Perly et des bénéfices dégagés sur l'activité effective déployée. Nous ne disposons pas d'informations suffisantes pour nous permettre d'appréhender valablement l'impact de ces changements d'entreprises pour l'année de transition 2020, alors que l'hypothèse retenue pour l'estimation par le canton de nos recettes doit reposer sur une compen-

sation de leurs effets. Dans ces conditions, le résultat effectif de nos comptes 2020 différera probablement de celui budgétisé. Ne pas présenter un budget déficitaire dans ces circonstances pourrait laisser entendre aux habitants que la commune ne subira pas d'effets de cette réforme ni de ces importants changements.

La population en subira-t-elle des conséquences et si oui, de quelle nature ?

Le moyen usuel pour couvrir un budget déficitaire, en dehors d'économies portant notamment sur la réduction des prestations communales, est celui prévu par la loi, soit l'augmentation des impôts communaux. Compte tenu de notre fortune résultant des bonis accumulés au cours des années passées, nous n'avons pour 2020 prévu ni augmentation de nos centimes additionnels, ni diminution des prestations communales, de sorte que la population ne subira pas d'effets négatifs de ce budget 2020 déficitaire.

Comment les Autorités envisagent-elles les budgets futurs ?

L'incertitude quant au niveau de nos recettes fiscales demeurera pendant plusieurs années. Nous allons rechercher les moyens de réduire cette incertitude avec le canton. Par ailleurs, nous recherchons de manière continue les moyens d'améliorer l'efficacité de la gestion des prestations communales, afin de dépester des mesures d'économies. Enfin, la commune se prépare depuis plusieurs années à faire face aux effets de la RFFA et aux nouvelles charges qui résultent des importants investissements qu'elle a récemment réalisés comme l'assainissement des collecteurs, les aménagements routiers, et ceux qu'elle devra bientôt réaliser, notamment la rénovation, voire l'agrandissement, du groupe scolaire. L'enregistrement comptable d'importants amortissements complémentaires sur ses immobilisations (au cumul F 11 millions) lui permet de réduire significativement, dans ses budgets ultérieurs, les charges d'amortissement, et compenser partiellement celles qui découleront des nouveaux investissements.



Bornes de recharge pour véhicules électriques

La commune dispose de deux places de recharge pour les véhicules électriques, dans le parking du stade de football. Elle marque ainsi sa volonté de contribuer à la transition vers l'électromobilité.

Les usagers du parking situé vers la buvette du stade de football auront remarqué que deux places de stationnement ont été récemment aménagées pour accueillir des véhicules électriques. Ils y stationneront le temps que ces véhicules puissent recharger leur batterie à la borne ad hoc marquée SIG (entre 30 mn et 2h). Ces bornes font partie du réseau Move, qui dispose de 120 sites et 400 bornes en Suisse. Il faut avoir une carte client de ce réseau pour accéder à la recharge.

A noter que le canton attribue une subvention entre CHF 1000.- et CHF 2000.- aux privés ou copropriétaires qui souhaitent installer une borne chez eux ou dans un parking collectif.

Infos complémentaires : www.ge.ch/subvention-borne-electromobilite

brèves

Nouveau défibrillateur

Un nouveau défibrillateur a été installé à la Mairie, en extérieur. C'est le 3e défibrillateur accessible 24h/24 qui est posé sur la commune, après celui du stade de foot et du club-house de tennis.



Un Noël au Village chaleureux

Pas de neige mais beaucoup de chaleur pour le Noël au Village, qui réunit toutes les générations devant la Chapelle, dans les chants des enfants, toujours enlevés et très appréciés,

dans les marrons et le vin et le jus de pomme chaud de la Fas'e, dans la soupe de l'Aire des Seniors et dans la fondue et les pâtisseries des parents servies par l'Appertoux.



Mérite remis lors du Noël des Seniors

Le Mérite communal 2018 a été remis à l'Aire des Seniors et ses membres fondateurs par le Conseil administratif in corpore dans le cadre du traditionnel repas de Noël offert aux Seniors de

la commune. Soirée animée par Gene-cand Traiteur côté assiette et Patrick Waltrick le magicien côté scène. Un très beau moment de partage et de rencontre en cette fin d'année 2019.



Patrick Waltrick a pu compter sur des assistants magiciens trouvés dans la salle

(De g. à d.) Moment solennel pour Henri Hottelier, Simone Bowman et Mireille Thelin qui reçoivent le Mérite 2018 pour l'Aire des Seniors.

Ca s'est passé à Perly-Certoux

Escalade gare gare!

L'Escalade 2019 organisée à l'école, fait se rencontrer les poissons de la mer avec les héros planétaires, les princesses et les fées avec les zombies. Ambiance joyeuse et colorée pour cet événement de fin d'année, ouvert à tous les habitants de la commune. Le Conseil municipal n'a pas non plus manqué à la tradition et a cassé une Marmite, avec le public présent, à la fin de sa séance du 17 décembre.



La marmite officielle du Conseil municipal



Luca et Yann en punks



Le Père Noël avait pris de l'avance !



Pour cette escalade 2019, les enseignants avaient décliné le thème de la mer



Deux Mérites pour 2019

Sylvane Chabbey

Après avoir été celui de la poste de Perly pendant 18 ans, Sylvane Chabbey est désormais le visage souriant de la paroisse catholique de Perly-Certoux. Son énergie attire celle des autres et la Kermesse, dont elle chapeaute l'organisation tous les deux ans, fait figure d'immanquable parmi les manifestations à succès de la commune. Parce que, même dans le contexte d'une stricte séparation de l'église et de l'Etat, des passerelles sont nécessaires, le Conseil administratif attribue le Mérite communal 2019 à



Mme Chabbey, pour son engagement constant en faveur de la commune et des communiers. Mme Chabbey est également membre de plusieurs associations communales.

Louis Portier

Une blague au coin de l'œil, Louis Portier est une personnalité incontournable dans la commune où il est né, dont il connaît les coins et les recoins. Il l'a arpentée soir et matin lorsqu'il était employé communal, à la fois concierge et cantonnier. Membre de la Cie des Sapeurs-pompiers, il en est devenu la mascotte au point qu'un des premiers camions d'intervention de la Cie porte son surnom, Loulou. Avec son épouse Suzanne, il invite chaque année les habitants de la commune à son domicile, le jour de l'Épiphanie, pour tirer



les Rois. Pour cet engagement d'une vie au service de la commune et de ses habitants, le Conseil administratif lui attribue le Mérite communal 2019.

La fin de Vélospot en attendant un nouveau VLS

Les vélos rouges parqués au chemin du Relai sous l'égide de Vélospot ont disparu. La commune fera néanmoins partie du nouveau réseau de Vélo en libre service (VLS) qui sera déployé dans plusieurs communes genevoises.



La création d'un réseau de vélos en libre service, à l'échelle du canton, est en cours. Ce mois de janvier, l'Etat devrait annoncer quelle entreprise a remporté l'appel d'offres pour l'implantation de stations et la mise à disposition de vélos dans le canton. Le projet prévoit que trente-cinq stations soient créées d'ici juin 2020 dans les grandes villes. Les autres communes, dont Perly-Certoux, ne bénéficieront d'une station qu'en 2021, et, si possible, comprenant des vélos électriques.

La société Intermobility, qui avait développé le réseau Vélospot, a décidé son retrait du territoire du canton de Genève à la fin de l'an dernier. Comme pour Vélospot, la station du futur réseau VLS ne devrait pas entraîner de charge pour la commune.

Culture

Antigel 2020 : du yoga dans la commune

Pour sa dixième édition, qui se tiendra du 24 janvier au 15 février 2020, Antigel revient réchauffer les cœurs à travers les communes genevoises, avec ses incontournables événements sport et bien-être.

C'est presque devenu une habitude zen, aux deux tiers du festival, de s'accorder une pause yoga, d'ouvrir ses chakras et de pratiquer ses postures favorites, du lever de jambe au chien museau face au ciel. A Perly-Certoux, le dimanche 9 février à 11h, Antigel proposera un instant de calme et de relaxation, ouvert à tous et toutes quel que soit votre âge.

Pas besoin d'être un maître pour s'accorder ce moment de chaleur bienfaisant au milieu des brumes hivernales. Aurélie Surbeck, vous aide avec bienveillance à faire respirer votre corps et ouvrir votre esprit. Maître yogi qui pratique également le shiatsu, elle enseigne cette discipline depuis 2002. Le tout sur une musique live de Matteo Zimmermann, en outre comédien et poète. Et pour compléter ce moment de grâce : un brunch revitalisant, de quoi attaquer la dernière semaine du Festival en ayant fait le plein d'énergie.

Infos pratiques :

Prenez votre tapis de yoga ! Séance suivie d'un brunch à 25.- de 12h30 à 14h00

Billets sur www.antigel.ch

Agenda

Où rencontrer vos Autorités?

Au Conseil municipal, **les jeudi 20 février et 29 mars** (séance supprimée le 23 janvier), à la mairie, 2e étage, route de Certoux 51, à 20h. Le public est le bienvenu, il ne peut s'exprimer lors de la séance mais a l'occasion de rencontrer et de discuter avec les Conseillers municipaux après la séance.

www.perly-certoux.ch/fr/agenda

Impressum

Editeur, rédaction et tirage :
Mairie de Perly-Certoux
www.perly-certoux.ch
Graphisme : www.baccup.ch
Prochaine parution : mai 2020

